

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Mars 2019

Etaient présents : Mme DUBOIS. (Proc de Mme GONDRY) MM. MARTIN. JAKUBOWSKI. (Proc de M. RICHARD Denis) Mme MEQUIGNON. M. HAGE. Mmes. NOBLE. COURTIN. MALECKI. M. PRETTRE. Mme BRUYER. MM VANDERSTEEN. (Proc. De Mme WOS) SMURAGA. Mme MILLER. MM. RUCAR. JUSZCZAK. Mmes VAN HEGHE. PECRIAUX. MM. CASTIEN. COOL. (Proc de Mme MAGDELON) Mme BARLET. M. FRANCONVILLE. (Proc de Mme SENECHAL) Mmes DEHAENE. SIMON. M. RICHARD Jean-Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents, avec pouvoir : M. RICHARD Denis. Mmes WOS. MAGDELON. SENECHAL. GONDRY

ORDRE DU JOUR

- 1 - Appel
- 2 - Désignation du secrétaire de séance
- 3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Mars 2019
- 4 - Maintien d'un poste d'Adjoint suite à un retrait de délégation
- 5 - Maintien du nombre de postes d'Adjoints - Détermination du Rang - Election d'un Adjoint au Maire
- 6 - Maintien du nombre de postes de Conseillers Municipaux Délégués
- 7 - Mise à jour de l'Ordre du Tableau des Adjoints et des Conseillers Municipaux et des Délégations de fonctions
- 8 - Modification des Commissions Municipales suite à l'élection d'un nouvel Adjoint

Madame le Maire ouvre la séance et salue l'Assemblée.

1 - Appel

Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Mireille PECRIAUX est désignée secrétaire de séance.

3 - Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 Mars 2019

Le Compte Rendu est adopté par 20 voix POUR, et 9 Abstentions.

4 - Maintien d'un poste d'Adjoint suite à un retrait de délégation

Madame le Maire explique que suite au retrait le 05 Mars 2019 de la délégation consentie à Monsieur Christian HAGE, Adjoint au Maire par arrêté du 07 Novembre 2017 dans les domaines suivants : Animations Locales, Fêtes et Cérémonies, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ; conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Christian HAGE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'est prononcé pour un vote au scrutin secret.

Monsieur Denis COOL et Madame Micheline MAGDELON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, Par 17 voix Contre et 10 voix Pour, DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Christian HAGE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

5 - Maintien du nombre de postes d'Adjoints - Détermination du Rang - Election d'un Adjoint au Maire

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Le pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Considérant la délibération en date du 21 Novembre 2014 fixant à 7 postes le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir Monsieur Christian HAGE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, Madame le Maire explique que le Conseil Municipal peut dès lors procéder soit à la suppression du poste d'Adjoint devenu vacant, soit à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de ne pas supprimer le poste d'Adjoint devenu vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

- Par 20 voix Pour, 2 Contre et 7 Abstentions : DECIDE de maintenir le nombre de postes d'Adjoints à 7.

- Par 20 voix Pour et 9 Abstentions : DECIDE que les Adjoints avanceront d'un rang et que le nouvel Adjoint prendra rang en qualité de dernier Adjoint élu.

- DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint, au scrutin secret à la majorité absolue.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Pascal VANDERSTEEN.

En l'absence d'autre candidat, il est donc procédé à ladite élection.

Monsieur Pascal VANDERSTEEN ayant obtenu **19 voix**, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est nommé 7^{ème} Adjoint.

6 - Maintien du nombre de postes de Conseillers Municipaux Délégués

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 Novembre 2014 le Conseil Municipal a décidé la création de 3 postes de Conseillers Municipaux Délégués.

Considérant que Monsieur Pascal VANDERSTEEN, Conseiller Municipal Délégué a été élu 7^{ème} Adjoint au Maire,

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal peut procéder soit à la suppression du poste du Conseiller Municipal Délégué devenu vacant, soit à l'élection d'un nouveau Conseiller Municipal Délégué.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de ne pas supprimer le poste de Conseiller Municipal Délégué devenu vacant et de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller Municipal Délégué.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 9 Abstentions,

- **DECIDE** de maintenir le nombre de postes Conseillers Municipaux Délégués à 3.
- **DECIDE, à l'unanimité,** de procéder à l'élection d'un nouveau Conseiller Municipal Délégué, au scrutin secret à la majorité absolue.

Madame le Maire propose la candidature de **Madame Claire MILLER** pour exercer la fonction de Conseillère Municipale Déléguée à la Vie Scolaire.

En l'absence d'autre candidat, il est donc procédé à ladite élection.

Madame Claire MILLER ayant obtenu **18 voix**, soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommée Conseillère Municipale Déléguée à la vie scolaire, et a été immédiatement installée.

7 - Mise à jour de l'Ordre du Tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux et des Délégations de fonctions

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'élection de Monsieur Pascal VANDERSTEEN, Adjoint au Maire, il convient de procéder à la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux ainsi qu'il suit :

- 1^{er} Adjoint : Bernard MARTIN
- 2^{ème} Adjoint : André JAKUBOWSKI
- 3^{ème} Adjoint : Martine MEQUIGNON
- 4^{ème} Adjoint : Joseline NOBLE
- 5^{ème} Adjoint : Maryvonne COURTIN
- 6^{ème} Adjoint : Marie-Thérèse MALECKI
- 7^{ème} Adjoint : Pascal VANDERSTEEN

Par ailleurs, cette modification de la composition de l'équipe municipale entraîne un ajustement de certaines délégations, prises par arrêté du Maire :

Madame le Maire propose les aménagements suivants :

- Monsieur Pascal VANDERSTEEN, 7^{ème} Adjoint nouvellement élu aura en charge **la Sécurité, les Animations Locales et les Fêtes et Cérémonies.**
- Madame Claire MILLER, Conseillère Municipale Déléguée, nouvellement élue aura en charge la **Vie Scolaire.**
- Madame Joseline NOBLE, 4^{ème} Adjoint, déléguée à la Vie Scolaire, à la Petite Enfance et à la Jeunesse par arrêté municipal du 06 Novembre 2017, **se verra retirer la délégation à la Vie Scolaire.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 9 Abstentions,

- **VALIDE** la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux.
- **VALIDE** les nouvelles délégations de fonctions des 4^{ème} et 7^{ème} Adjointes qui seront prises par arrêté municipal concomitamment au Conseil Municipal.
- **VALIDE** la délégation de fonctions accordée à la Conseillère Municipale Déléguée nouvellement élue qui sera prise par arrêté municipal concomitamment au Conseil Municipal.
- **PRECISE** que le 7^{ème} Adjoint et la Conseillère Municipale Déléguée nouvellement élus, percevront à compter de leur installation, la même indemnité que les autres Elus.

8 - Modification des Commissions Municipales suite à l'élection d'un nouvel Adjoint

Madame le Maire explique que suite à l'élection d'un nouvel Adjoint, il convient d'apporter des corrections aux intitulés et de modifier la composition de certaines Commissions Municipales :

- Vu l'élection d'un nouvel Adjoint en charge de la Sécurité, des Animations Locales, des Fêtes et Cérémonies, il convient de modifier le nom de la Commission n°5 et de remplacer l'Adjoint de référence dans la liste des membres,
- Vu l'intitulé de la délégation de fonction du 7^{ème} Adjoint, il convient de modifier le nom de la Commission N° 2,

Madame le Maire invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé pour un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE, par 20 voix Pour et 9 Abstentions**, de modifier le nom de la commission N° 5 et de procéder au remplacement de Monsieur Christian HAGE par Monsieur Pascal VANDERSTEEN, Adjoint en charge de la Sécurité, des Animations Locales, des Fêtes et Cérémonies dans le respect de la représentation proportionnelle.

La Commission N° 5 est désormais la suivante :

Sécurité - Animations Locales Fêtes et Cérémonies

Membres : Pascal VANDERSTEEN

André JUSZCZAK

Marion WOS

Anne-Marie BRUYER

André RUCAR

Tony FRANCONVILLE

Jean-Claude RICHARD

- **DECIDE par 20 voix Pour et 9 Abstentions**, de modifier l'intitulé de la Commission N° 2.

L'intitulé de la Commission N° 2 est désormais le suivant :

Travaux - Environnement Urbain - Projets d'Urbanisation

- **PRECISE** que les commissions N°1, 3, 4, 6 et 7 ne sont pas modifiées ni par leur nom, ni dans la représentation des Elus.

Le Conseil Municipal **valide** ensuite la liste et la composition des 7 Commissions Municipales suivantes :

- **Commission n°1 : Logements – Activités Intergénérationnelles**
Membres : MALECKI Marie-Thérèse – SENECHAL Isabelle – MILLER Claire – WOS Marion – RICHARD Denis – COURTIN Maryvonne – BARLET Stéphanie – DEHAENE Andrée

- **Commission n°2 : Travaux – Environnement Urbain – Projets d’Urbanisation**
Membres : JAKUBOWSKI André – SMURAGA Daniel – VANDERSTEEN Pascal – JUSZCZAK André – PRETTRE Philippe – COOL Denis – DEHAENE Andrée

- **Commission n°3 : Finances – Communication – Citoyenneté**
Membres : MARTIN Bernard – VAN HEGHE Sabine – MILLER Claire – JUSZCZAK André – RUCAR André – VANDERSTEEN Pascal – SMURAGA Daniel – PECRIAUX Mireille – COOL Denis – RICHARD Jean-Claude

- **Commission n°4 : Vie associative et Sportive – Salles Municipales**
Membres : MEQUIGNON Martine – CASTIEN Sylvain – RICHARD Denis – MALECKI Marie-Thérèse – BRUYER Anne-Marie – PRETTRE Philippe – MAGDELON Micheline – DEHAENE Andrée

- **Commission n°5 : Sécurité – Animations Locales – Fêtes et Cérémonies**
Membres : VANDERSTEEN Pascal – JUSZCZAK André – WOS Marion – BRUYER Anne-Marie – RUCAR André – FRANCONVILLE Tony – RICHARD Jean-Claude

- **Commission n°6 : Vie Scolaire – Petite Enfance – Jeunesse – Culture – Partenariat avec la Ville de RASZKOW**
Membres : NOBLE Joseline – SENECHAL Isabelle – CASTIEN Sylvain – MILLER Claire – MALECKI Marie-Thérèse – GONDRY Sylvie – BRUYER Anne-Marie – FRANCONVILLE Tony – DEHAENE Andrée

- **Commission n°7 : Action Sociale – Séniors**
Membres : COURTIN Maryvonne – MALECKI Marie-Thérèse – PECRIAUX Mireille – WOS Marion – SMURAGA Daniel – GONDRY Sylvie – BARLET Stéphanie – DEHAENE Andrée

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Un compte rendu de la réunion est adressé aux Conseillers Municipaux après contrôle rendu le Jeudi 21 Mars 2019 et sous la seule responsabilité du Maire.



Le Maire,
 Jeanne-Marie DUBOIS